

Le CMSQ se prononce

Comité d'avis et de prise de position

Number 32-33, Summer–Fall 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17952ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Comité d'avis et de prise de position (1986). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (32-33), 73–74.

LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position



LA CHAPELLE DES SOEURS DE LA SAINTE-FAMILLE DE BORDEAUX À QUÉBEC

La chapelle des Soeurs de la Sainte-Famille de Bordeaux, construite par les pères Jésuites à la fin XIX^e siècle, chemin Sainte-Foy, près de la rue des Érables à Québec, a été démolie malgré sa qualité architecturale indéniabile. Toutes les autorités concernées, les Dames de la Sainte-Famille de Bordeaux (les Soeurs de l'Espérance), le Service de l'urbanisme de la Ville de Québec, le ministère des Affaires culturelles et même l'arche-

vêché, semblent n'avoir envisagé que les aspects pratiques immédiats, c'est-à-dire, l'aspect besoin ou non-besoin pour le culte et les frais de rénovation ou d'entretien toujours trop coûteux. Comme la chapelle n'était pas classée et qu'elle ne se trouvait pas dans l'arrondissement historique de Québec, elle a été jugée sans intérêt.

Doit-on comprendre dorénavant qu'à Québec tout ce qui ne fait pas partie de la ville *intra-muros*, site du patrimoine mondial, est voué à disparaître? Pour le Conseil des monuments et sites du Québec, les églises, comme bon nombre de chapelles, représentent le meilleur de ce que nos aïeux nous ont légué. Elles sont, dans une certaine mesure, nos musées. Il est urgent de trouver au Québec des solutions pour la réhabilitation des édifices conventuels abandonnés. Malheureusement et encore une fois, nous ne pouvons que nous attrister d'un état de fait. Nous espérons que la démolition de la chapelle des Soeurs de la Sainte-Famille de Bordeaux inspirera dorénavant aux autorités responsables des décisions plus respectueuses du patrimoine et que les organismes concernés par la protection et la mise en valeur du patrimoine seront informés à temps. (photo: B. Ostiguy)

Marc-André Bluteau, coordonnateur du CMSQ.

LA GRANDE PLACE

Le projet de construction de la Grande Place à Québec entraînerait la destruction d'une partie importante de la ville historique: la côte d'Abraham. Le projet prévoit des espaces commerciaux qui seraient situés sur le quadrilatère formé par le boulevard Charest, la rue de Lachapelle, la rue de la Couronne et la côte d'Abraham. Les maisons de la côte d'Abraham sont considérées vétustes, selon la ville, et obstruent la perspective sur les Laurentides. Le dossier est encore à l'étude. Il semble que le promoteur, Laurent Gagnon, et ses alliés financiers de Toronto veulent dicter aux élus municipaux ce qui est bon ou non pour la ville de Québec. Ce projet révèle de la part du promoteur, un manque de respect évident pour l'intégrité historique de la ville. Le Conseil municipal, qui se glorifie de la nomination de Québec en tant que site du patrimoine mondial, devrait avec le Conseil des monuments et sites du Québec, s'inquiéter de cette façon d'agir et rester vigilant dans ce dossier. (ill.: la côte d'Abraham, G. Leahy) M.-A.B.



CLERMONT

Le Conseil des monuments et sites du Québec est vivement opposé à la démolition de la villa Clermont à Sillery. Menacée par des promoteurs montréalais qui convoitent le terrain, la maison, d'architecture néo-Tudor, est l'un des rares exemples des grandes villas construites à Québec au tournant du siècle. Conscient de la nécessité pour Sillery de progresser et d'améliorer son cadre de vie, le CMSQ demeure toutefois convaincu que le développement de la ville ne doit pas exclure la conservation et la réhabilitation de l'architecture existante, surtout lorsque cette dernière fait partie de la trame historique. (photo: B. Ostiguy) F.G.-P.





LE MONT ROYAL

Le Mont Royal est un élément déterminant du paysage de la région de Montréal, lui donnant son nom et une forte image. Espace libre en pleine ville, il est une tentation permanente pour les propriétaires voisins et les promoteurs qui cherchent un site pour s'agrandir ou réaliser des projets grandioses.

À l'automne 85, un projet de tour-observatoire suscite une vive opposition. Les Amis de la Montagne ont depuis été créés pour assurer la protection à long terme de la Montagne.

Au printemps, l'Université McGill projette de construire un complexe sportif dans le parc. Puis, l'Université de Montréal est impliquée, avec un promoteur privé, dans un important projet de centre de ski (9 hectares, 3 remonte-pentes triples) sur le flanc nord de la Montagne. À cela s'ajoutent les nouveaux colombariums et le déboisement des cimetières sur la partie nord-ouest.

Les importants aménagements – le parc Mont-Royal (1874-1881) conçu par Frederick Law Olmsted et les cimetières Mount-Royal (1852) et Notre-Dame-des-Neiges (1855) – qu'on y a réalisés, donnent au Mont Royal une valeur culturelle et patrimoniale qui dépasse les simples limites des municipalités qui se le partagent.

Pour assurer la protection de la Montagne, Héritage Montréal et Sauvons Montréal ont demandé en mai que le ministère des Affaires culturelles classe le parc Mont-Royal et les cimetières «arrondissement naturel», avec une aire de protection incluant certaines propriétés avoisinantes. Ceci permettrait de mettre en place des mesures de protection qui sauraient mieux tenir compte de la valeur de ce site et de ses aménagements exceptionnels. (photo: Héritage Montréal)

Dinu Bumbaru, Héritage Montréal et membre du comité avis et prise de position du CMSQ.

ÎLOT SAINT-NICOLAS

Afin de souligner l'excellence de la restauration de l'Îlot Saint-Nicolas à Québec, le Conseil des monuments et sites du Québec organisait une visite des lieux en mai dernier. Ce projet initié en 1979 par l'architecte George W. Leahy et la Société Le Glas inc., se poursuivait en 1981 avec la collaboration de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine et la Société Colasi inc. Le projet de réhabilitation est l'oeuvre des architectes DeBlois, Côté, Leahy de Québec. Pour illustrer l'affiche de la Journée du patrimoine 1987, la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine a choisi de présenter une vue du jardin intérieur de l'Îlot Saint-Nicolas, consacrant ainsi l'exceptionnelle qualité de l'ensemble. (photo: G. Leahy)

France Gagnon-Pratte, présidente du CMSQ.

LE PENSIONNAT DU SAINT-NOM-DE-MARIE

Comment moderniser les anciens édifices institutionnels? La question a été soulevée à nouveau lorsque les Soeurs des Saints-Noms de-Jésus-et-de-Marie ont entrepris d'ajouter une aile à leur pensionnat de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont.

Le choix de l'emplacement de cette aile a fait l'objet de vives contestations. Elle sera construite sur le parterre avant du pensionnat. D'une hauteur équivalente à cinq étages, la nouvelle aile affectera la qualité de l'ensemble formé du pensionnat, d'une architecture Beaux-Arts fortement tributaire de son parterre qui le dégage de la rue, et de l'église Saint-Germain adjacente au site.

D'autres possibilités d'emplacement ne semblent pas avoir été sérieusement considérées par la congrégation ou les architectes (Jodoin, Lamarre, Pratte et Associés).

La Ville d'Outremont ne disposait pas des pouvoirs légaux de protection que lui accorde maintenant la nouvelle Loi des biens culturels. Elle ne put donc pas bloquer le projet, mais en fit modifier légèrement l'implantation. En mars, elle avait ac-



cordé un permis d'excavation sans attendre les plans définitifs. En mai, suite aux pressions du public, elle organisa une rencontre qui resta sans résultat; les travaux étaient déjà amorcés.

Le parterre du pensionnat du Saint-Nom-de-Marie est maintenant un chantier. L'impact de cette construction «contemporaine» est à craindre. Mais cela n'aura pas été en vain s'il amène des municipalités comme Outremont à assumer leurs responsabilités en matière de protection du patrimoine. (photo: Héritage Montréal) D.B.



LE PONT DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Au printemps dernier, le pont couvert de l'Anse-Saint-Jean, reconnu d'intérêt historique et situé à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Chicoutimi, était emporté par la crue de la rivière du même nom. Construit en 1929, il mesure 341 mètre de long. De type *Town* élaboré, le pont avait été érigé à partir de plans conçus par l'architecte américain Ithiel Town, décédé en 1844. Le lendemain de son désancrage, le pont a été amarré sur les bords de la rivière Saguenay. Le ministère des Transports du Québec doit incessamment procéder aux répa-

raisons du pont et le ramener sur les piliers originaux haussés de quelques mètres. Le Conseil des monuments et sites du Québec considère ces travaux comme essentiels et souhaite qu'ils soient exécutés rapidement. Le Conseil espère également que le pont de l'Anse-Saint-Jean et l'ensemble des ponts couverts du Québec recevront, à cause de leur rareté, le statut de bien culturel ou pour le moins, qu'une entente entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Transports soit enfin signée quant à leur conservation et à leur entretien. (photo: MAC) M.-A.B.